



Argent donné par ma mère de son vivant à un seul de ses enfants

Par **Claparède**, le **10/08/2011** à **13:02**

Bonjour, ma mère donne 1500 euros environ à mon frère par mois, dont 1200 pour un loyer d'un logement mis à leurs deux noms mais qu'elle n'occupe pas. Elle habite dans un appartement autre dont elle est propriétaire. Cette situation est-elle normale alors que je n'ai aucune contrepartie et que mon faible héritage s'amenuise lourdement? Merci

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **13:27**

Elle fait ce qu'elle veut de son vivant. Lors de son décès, vous devrez faire réintégrer ces sommes dans la succession (gardez les preuves, notamment qu'elle n'habite pas dans le logement)

Par **Claparède**, le **10/08/2011** à **15:51**

Merci